



Réunion du 19 novembre 2018

- Président : M. Francis VIDRY

### RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

**Article 51 des Règlements du District** : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc....

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

### DIMANCHE 25 NOVEMBRE

**Match D5 Poule D, stade des Roches, 42320 CELLIEU, à 14h30**

CELLIEU JS 2 contre SE RENCONTRES DES PEUPLES

Délégué à la charge de CELLIEU : **Patrick GADEYNE**